



Gérons mieux nos déchets, payons juste !



Mise en place de la nouvelle tarification

Plusieurs étapes !

Jusqu'en décembre 2022 :

- Enquêtes dans les communes ;
- Distribution des bacs.

A partir de 2023 :

- Comptabilisation des levées de bacs ;
- Mes efforts de tri, compost et recyclage sont pris en compte.

A partir de 2024 :

- Réception de la 1ère TI sur la base de la comptabilisation de 2023 ;
- Je paie la TI qui figure sur ma taxe foncière.

LIVRAISON DE BACS

Madame, Monsieur,

En prévision du passage en **Tarification Incitative (TI)**, un enquêteur s'est présenté à votre domicile en fin d'année 2021 afin de vérifier avec vous vos coordonnées ainsi que pour relever les caractéristiques de votre bac.

Lors de cette enquête, votre bac d'ordures ménagères a été identifié comme non-conforme pour au moins l'une des 2 raisons suivantes :

- le volume n'est plus adapté à la taille de votre foyer,
- il est endommagé.

En conséquence, **votre bac doit être remplacé** par un autre en bon état et d'un volume adapté. Il disposera d'une puce qui, dès le début d'année prochaine, permettra de comptabiliser le nombre de ramassages de votre bac en vue de lier le coût annuel à la quantité de déchets produits, comme cela se fait pour la consommation d'eau, de gaz, d'électricité.

Aussi, à partir de cette semaine, **après la collecte de vos déchets, nous vous demandons de laisser votre bac, vide, accessible depuis l'espace public**, dans un lieu limitant la gêne pour la circulation et le stationnement. Les jours qui suivent, **nous procéderons au remplacement de votre bac**.

Votre présence n'est pas nécessaire. Une information vous sera donnée en boîte aux lettres pour confirmer la fourniture du nouveau bac.

En cas de remplacement impossible quelle qu'en soit la raison, une nouvelle information vous sera laissée en boîte aux lettres.

Bernard DIOU

Maire de la commune de Bettelainville et Vice-Président à la CCAM en charge des déchets

Arnaud SPET

Président de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan